

Lot n° : **92**
 Section : **AH**
 N° :

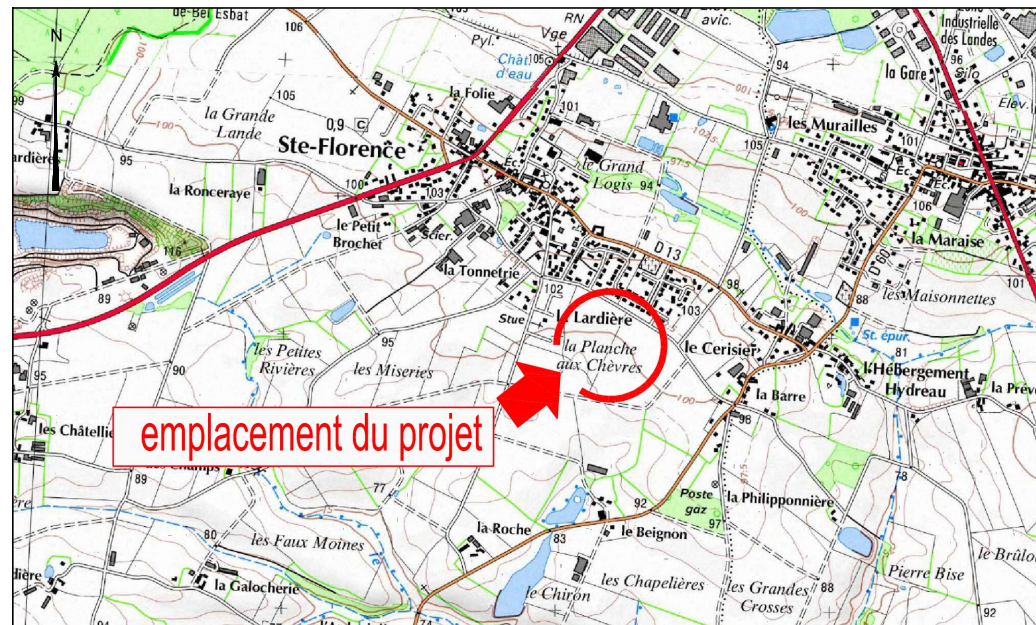
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DE SAINTE FLORENCE
 Rue de la Barre
 Lotissement à usage principal d'habitation
 " Le Hameau de l'Europe " tranche 6-2

autorisé par arrêté N°PA08508418U0002 du 4 mai 2018

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

Superficie : **586m²**
 Superficie de plancher maximale : 250m²

PLAN DE SITUATION



MAITRE D'OUVRAGE



Val d'Erdre Promotion
 6, Rue de Thessalie - BP4439
 44244 LA CHAPELLE SUR ERDRE
 Tel : 02 28 01 28 30

ARCHITECTE



Olivier DUGAST
 16 Place du Théâtre
 85000 LA ROCHE SUR YON
 02.51.09.92.00

GEOMETRE

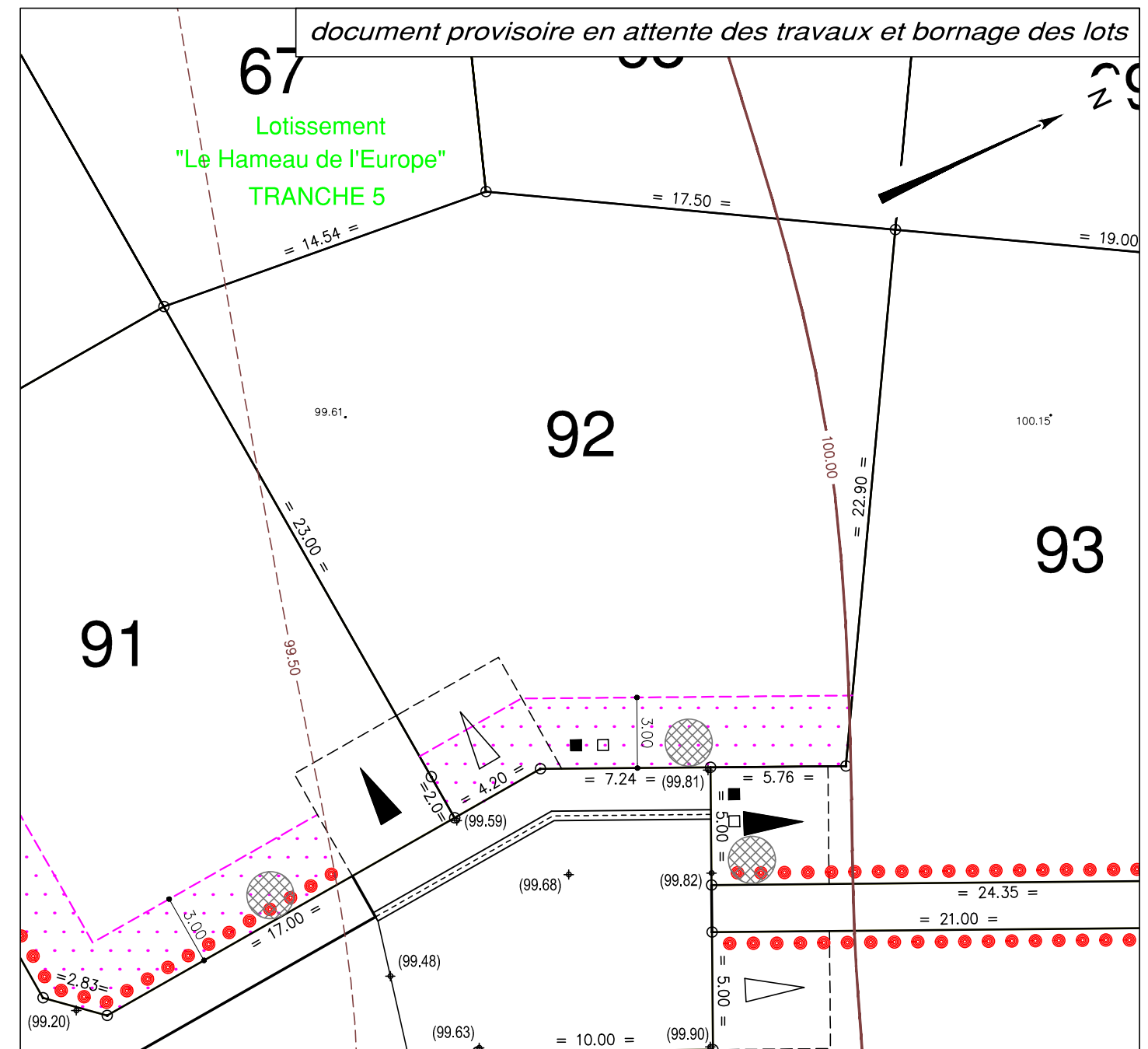
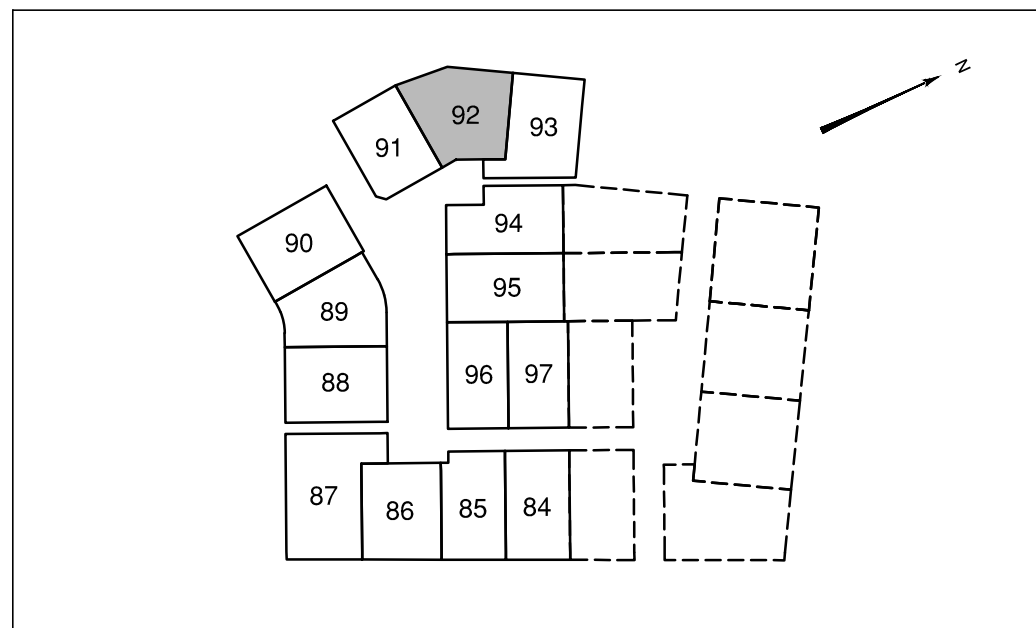


DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE

www.geouest.fr

26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

- Zone non constructible
- Accès automobile privatif interdit
- Emplacement obligatoire du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement préférentiel du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Plantation projetée (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante conservée (confortation possible)
- Aire de présentation containers ordures ménagères
- Zone de protection de la végétation existante (zone d'implantation possible d'annexes indépendantes à ossature bois ou d'aspect similaire sans fondations).

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- (00.00) - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- regard tabouret EU
- regard tabouret EP
- T : TN - cote tampon du regard EU } cotes projet (à vérifier sur place)
rEU : 98.80 - cote radier du branchement EU
- T : TN - cote tampon du regard EP } cotes projet (à vérifier sur place)
rEP : 98.70 - cote radier du branchement EP
- candélabre
- emplacement indicatif du coffret électrique/téléphone et du citerneau AEP

! *Ouvrages hors sols :*
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
 Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

